



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-25

Date de convocation : 26 avril 2025

Date d'affichage : 2 mai 2025

Membres en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoirs : 0

### Séance du mardi 6 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 6 mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Dominique PETRONE, Mourad RAHMANI, Anne-Hélène MATHIEU, Eric MERLINO, Dominique THONIEL, Christophe COLOMB, Martial FAILLET, Bélanda OUILLON, Sylvie PEGOURIE, Romain AIMAR.

Absents/Excusés : Xavier LANTHEAUME, Elisabeth MAQUET

Secrétaire de séance : Romain AIMAR

### Objet : DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE MONTANT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, compte tenu de la période inflationniste, compte tenu également du fait de revoir régulièrement le montant du coût de location de la salle des fêtes en été et en hiver, de réfléchir à de nouveaux montants. Il précise que le nombre de location en été et en hiver sont sensiblement les mêmes. Un tarif unique est proposé quelque soit la période de l'année :

#### Habitants de la commune

	2 jours
Tarif unique	400.00 €

#### Habitants extérieurs à la commune

	2 jours
Tarif unique	600.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant des tarifs de location de la salle des fêtes selon le tableau ci-dessus ;
- **PRECISE** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du mois du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Le Maire, Dominique PETRONE

